

Mode d'emploi de votre formulaire d'attestation de conformité VIOLETTE 1/3



Quelle est l'installation concernée par ce formulaire ?

Toute installation de stockage de l'énergie électrique (batterie) associée ou non à une installation de production d'électricité (photovoltaïque, éolien, biomasse, hydro électricité, ...)

Utilisez l'attestation de conformité BLEUE pour une installation de production sans stockage de l'énergie électrique (batterie)

Comment rédiger votre formulaire ?

Respectez les consignes ci-après données pour les cadres A à G

En signant cet imprimé, le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter le règlement d'intervention du COTSUEL.

Ce règlement d'intervention est approuvé par l'arrêté 87/88 du 24.04.87

Celui-ci est consultable et/ou téléchargeable sur www.cotsuel.nc (ou communiqués sur demande écrite).

Utiliser 1 formulaire par point de livraison.

Le formulaire d'attestation de conformité est un document qui doit être rempli correctement par l'installateur (ou le maître d'ouvrage s'il a procédé lui-même à l'installation ou l'a fait exécuter sous sa responsabilité). S'il manque des renseignements, celui-ci sera retourné pour complément, ce qui retardera d'autant le visa par le COTSUEL. Renseignez donc correctement ce formulaire.

A Cadre réservé pour l'apposition du visa par le COTSUEL

Ne rien inscrire dans ce cadre à défaut, le formulaire est irrecevable

VISA DU COTSUEL
(Comité Territorial pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité)
organisme agréé par l'exécutif de Nouvelle-Calédonie

(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

B Cadre réservé au COTSUEL

Formulaire émis le : _____

À envoyer au COTSUEL avant le : _____

Cadre réservé aux données d'utilisation de votre formulaire.

Ne rien inscrire dans ce cadre, à défaut, le formulaire est irrecevable. Si la date limite d'envoi (date indiquée à « À envoyer au COTSUEL avant le : ») est dépassée, le formulaire est irrecevable et annulé.

C Cadre « INSTALLATEUR »

Il mentionne le nom et les coordonnées du demandeur.

Ne rien inscrire dans ce cadre.

INSTALLATEUR

D Cadre « ADRESSE DES CORRESPONDANCES »

Si incomplète ou différente de celle indiquée dans le cadre « INSTALLATEUR » ci-contre

Nom du contact : _____

Adresse : _____

C.P. : _____ Ville : _____

Tél. portable : _____

Mail : _____ @ _____

Cadre « ADRESSE DES CORRESPONDANCES ».

À défaut de précisions portées dans ce cadre, les correspondances établies par le COTSUEL seront adressées au nom et aux coordonnées indiqués dans le cadre C « INSTALLATEUR ».

Vous êtes un Installateur professionnel en électricité :

Désignez si nécessaire l'un de vos salariés et/ou l'une de vos agences qui sera destinataire de toutes les correspondances pour ce dossier.

Vous êtes un Installateur non professionnel en électricité :

Si l'adresse indiquée dans le cadre « INSTALLATEUR » est erronée, précisez l'adresse de destination de toutes les correspondances pour ce dossier.

Pour vous joindre facilement en cas de besoin, indiquer un n° de téléphone portable et une adresse mail.

E

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) * : NON OUI **1**

▶ Si oui : Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. : _____

Nom du propriétaire de l'installation * : **2** _____

Nom du site : * **3** _____

4 Bâtiment * : Bâtiment neuf Bâtiment existant Sans bâtiment

5 Site* | HABITATION ▶ Opération * : opération individuelle opération collective (plusieurs logements)

AUTRE ▶ Activité * : agricole industrielle tertiaire autre : _____

6 Bât. Collectif * : NON OUI ▶ Si oui : Immeuble : _____ Cage : _____ Etage : _____ Porte : _____

Adresse * N° : _____ Rue : _____

7 Complément : _____

Code postal : _____ Commune : _____

8 Latitude : _____ Longitude : _____

- 1** • **Cochez « OUI »** si le formulaire est établi pour permettre au Gestionnaire du Réseau public de Distribution d'électricité (G.R.D.) de mettre en service l'installation électrique et dans ce cas, indiquez la référence du point de livraison communiquée par le G.R.D.
• **Cochez « NON »** si le G.R.D. ne réclame pas ce formulaire.
- 2** **Précisez le nom du maître d'ouvrage** (propriétaire de l'installation).
- 3** **Nom de l'opération ou du programme** ou enseigne de l'établissement objet de ce formulaire
- 4** **Précisez le type de bâtiment** en cochant **une seule case** parmi :
 - « Bâtiment neuf » si l'installation de production est sur ou dans un bâtiment neuf,
 - « Bâtiment existant » si l'installation de production est sur ou dans un bâtiment existant,
 - « Sans Bâtiment » si l'installation de production est totalement extérieure (par exemple : champ photovoltaïque).**si plusieurs cases sont cochées, le formulaire est irrecevable.**
- 5** **Précisez le type de site :**
 - Installation mise en œuvre dans un logement : cochez « Habitation » et « Opération individuelle »
 - Installation mise en œuvre dans un bâtiment collectif d'habitation : cochez « Habitation » et « Opération collective »
 - Installation non mise en œuvre dans un bâtiment d'habitation : cochez « Autre » et précisez l'activité.
- 6** **Cochez « Oui »** si l'installation est mise en œuvre dans un logement ou local précis d'un bâtiment collectif. Identifiez alors impérativement le logement ou le local en précisant le nom de l'immeuble, de la cage, l'étage et le numéro de porte.
- 7** **Précisez l'adresse du site** correspondant au formulaire.
- 8** **Il est fortement recommandé de préciser les coordonnées GPS** afin de localiser sans difficulté le site en cas de visite.

F

TRAVAUX

Installation de production : photovoltaïque + batteries éolien + batteries Ajout de batteries

9	Objet des travaux (1) * : <input type="checkbox"/> autre (2) _____ + batteries	photovoltaïque	éolien	autre
10	Installation de production rénovée (3) * : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui ▶ Si oui : nombre de générateurs			
	Puissance installée (4)* : _____ 11 _____ kVA	Tension côté courant alternatif * : <input type="checkbox"/> ≤ 1000 V <input type="checkbox"/> > 1000 V 12		
13	Raccordement au réseau DP (5) * : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	14 Joindre à cette attestation le dossier DT/PR (6)		
15	Autres intervenants en électricité sur installation de production (7)* : <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI ▶ Si oui : Indiquer nom et coordonnées :			

9 Travaux : ne cochez qu'une seule case. Si plusieurs cases sont cochées, le formulaire est irrecevable.

Mentionnez le type de production.

Si « autre », précisez le type de production : biomasse, géothermie, hydraulique-hydroélectricité, etc.

Rappel : utilisez impérativement 1 formulaire par type de production.

Cochez « ajout de batteries » si vos travaux concernent uniquement la pose de batteries.

Rappel : - si vous avez uniquement réalisé ou modifié une installation de production d'électricité sans pose de batterie, vous devez établir un formulaire d'attestation de conformité BLEU par type de production. Utiliser impérativement 1 formulaire par type de production.

10 • Cochez « Oui » si la puissance d'une installation de production existante a été modifiée OU si les travaux concernent la mise en conformité d'une installation de production existante ; dans ce cas indiquez alors le nombre de générateurs concernés par les modifications selon leur type.

• Cochez « Non » si l'installation de production est neuve et en l'absence de travaux sur une installation de production existante.

11 Précisez la puissance de production totale en kVA installée sur le site

Pour les batteries seules, le VA est le produit de la capacité maximale de la batterie par la tension de charge, divisé par le nombre d'heures de décharge indiqué par le fabricant. Par exemple, pour une batterie dont la capacité maximale de charge C100 est de 250 AH avec une tension de charge de 12V, on obtient : $(250 \times 12) / 100 = 30$ VA, donc 0,03 kVA pour 1 batterie.

12 Indiquez impérativement si l'installation relève ou non de la basse tension :

• Cochez la case « < 1000 V » pour la basse tension.

• Cochez la case « > 1000 V » pour la haute tension.

13 • Cochez « Oui » si les batteries peuvent réinjecter du courant sur le réseau public de distribution d'électricité.

• Cochez « Non » dans le cas contraire (site isolé par exemple).

14 Joindre le dossier technique de la série DT/PR.

Joindre le dossier : – Photovoltaïque Circuit DC avec dispositif de protection contre les surintensités

• DT/PR/1.3

– Autre

• DT/PR/1.4

Ces dossiers techniques sont téléchargeables sur www.cotsuel.nc ou communiqués sur simple demande.

Pour les installations de sites recevant des travailleurs et/ou du public, un rapport d'un organisme d'inspection doit être obligatoirement joint à votre formulaire d'attestation de conformité. Le rapport doit être accompagné par l'annexe de résumé de conclusion ANN/RP.

15 • Cochez « OUI » si un autre intervenant en électricité a procédé à la pose d'au moins un circuit électrique fixe sur l'installation de production raccordée aux batteries, ou sur l'installation des batteries (pose canalisation + pose d'un dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects). Dans ce cas, précisez le nom et les coordonnées de cet intervenant en électricité.

• Cochez « NON » dans le cas contraire.

A défaut de déclaration d'autre intervenant en électricité, l'apposition de votre signature sur ce formulaire engage votre responsabilité sur la totalité de l'installation de production d'électricité du site objet de ce formulaire lorsqu'elle existe.

G

Date* : ____ / ____ / ____

Signature* :

Indiquez la date à laquelle vous signez le formulaire.

Un formulaire non daté, ou sur lequel la date de signature est antérieure de 2 mois à la date de réception par le COTSUEL, est irrecevable.

Signature obligatoire du formulaire par l'installateur.

Un formulaire non signé est irrecevable.

Éléments complémentaires à joindre à votre formulaire :

- un rapport de contrôle d'un organisme d'inspection accompagné de l'annexe au résumé de conclusion, pour une installation de production installée sur un site soumis à réglementation particulière.
- le dossier technique DT/PR adapté, le schéma unifilaire, le certificat de conformité à la DIN/VDE O126-1-1/A1.
- un plan de situation pour nous permettre de localiser parfaitement le site en cas de visite.

Pour vos questions Quand envoyer mon formulaire d'attestation de conformité ? Où adresser mon formulaire d'attestation de conformité ? Quand aurais-je la visite du COTSUEL ? Quand mon formulaire d'attestation de conformité sera-t-il visé ? Comment faire si j'ai perdu mon attestation de conformité visée ? Consultez notre site www.cotsuel.nc, rubrique « Attestations ».